



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

**Journée d'échanges
avec des exploitants agricoles**

Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle

Tél : 05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86
Mél : pref-communication @ariège.gouv.fr



2, rue de la préfecture
Préfet Claude Erignac
09007 Foix cedex

La préfète de l'Ariège participe aujourd'hui à une journée d'échanges dans trois exploitations agricoles de la basse-Ariège, à l'invitation de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et du syndicat des Jeunes agriculteurs.

Rencontre avec Patrick Razou agriculteur céréalier et éleveur de bovins lait à Lapenne au lieu-dit le Berger. Son exploitation est composée d'environ 80 ha de prairies essentiellement permanentes, de plus de 20 ha de maïs, 15 ha de luzerne, 50 ha de tournesol et de blé. La production laitière est assurée par un troupeau de plus de 80 vaches à très haut potentiel dont le dernier rendement laitier connu est de plus de 10 000 kg de lait par an (moyenne annuelle par vache au contrôle de performance). La production de plus de 600 000 litres de lait est vendue à la société Lactalis.

Rencontre avec Sébastien et Maxime Durand céréaliers en cultures semencières et éleveur d'ovins sur l'exploitation agricole Les seigneuries à St Félix de Tournegat, composée de 390 ha répartis entre grandes cultures et une trentaine de prairies. L'assolement est principalement constitué de maïs et de blé dur ainsi que de sorgho, féverolle, triticales, haricots et production semencière. Les exploitants sont en outre à la tête d'un cheptel de 500 ovins.

Rencontre avec Simon Bellot apiculteur professionnel à Coussa depuis 2016 qui possède environ 450 colonies d'abeilles. Il n'est pas propriétaire de terrains et installe ses ruchers sur plusieurs communes alentours (Coussa, les Pujols, Cadarcet, Brassac, Verniolle Benagues, Le Vernet....)



Le plan de relance agricole

Le volet Transition agricole, alimentation et forêt du plan de relance se fixe 3 objectifs : renforcer la souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les français à une alimentation saine, durable et locale et adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique. 1,2 milliard d'euros sont ainsi spécifiquement dédiés aux secteurs agricole et agroalimentaire, auxquels s'ajoutent les mesures transversales du plan de relance dont bénéficieront les agriculteurs et les industries agroalimentaires, notamment celles portées par le ministère de l'économie, des finances et de la relance et celles du travail, de l'emploi et de l'insertion.

La crise de la Covid a rappelé les enjeux stratégiques de la souveraineté alimentaire, à l'échelle européenne et nationale. Elle a également fragilisé plusieurs secteurs agricoles, privés de débouchés avec en particulier la fermeture des restaurants et bars. Mais elle a aussi été le reflet de l'intérêt grandissant des français pour une alimentation issue des circuits courts, saine et durable. Par ailleurs, l'année en cours, comme les précédentes, a montré la répétition des aléas climatiques qui affectent les agricultures. C'est sur ces constats qu'ont été bâties les mesures du plan de relance relatives à l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Face à la crise, le gouvernement et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ont déployé dès les premiers mois des plans de soutien aux filières les plus en difficulté. Dans la suite de ces mesures déjà mises en oeuvre, le volet agricole du plan de relance amplifiera le soutien au secteur et en ce sens s'inscrit pleinement dans les priorités du plan de relance du gouvernement : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale. Il permet un choc de modernisation, de compétitivité et d'investissement et un soutien aux projets portés par les territoires.

Il sera l'opportunité de construire l'agriculture de demain, plus résiliente aux aléas climatiques, d'accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et de renforcer notre souveraineté alimentaire en favorisant l'accès à tous les Français à une alimentation plus saine, plus locale et plus durable.

La PAC 2020 en Ariège

Le paiement des avances a démarré comme prévu le 16 octobre 2020, jour d'ouverture du budget européen 2021. Cette année, en raison de la crise sanitaire Covid19, la commission a autorisé un versement d'acomptes majorés à hauteur de 70 % pour les aides payables du premier pilier (aides découplées et aides couplées animales) et de 85 % pour le second pilier.

En Ariège la majorité des exploitants a perçu les acomptes prévus. Globalement, l'état d'avancement du paiement des acomptes est très satisfaisant et largement supérieur à celui des années passées. Plus de 40 millions d'euros ont déjà été versés contre 34 millions l'année dernière à la même période. Les prochains versements auront lieu les 1^{er} et 15 novembre 2020 et le versement des soldes le 16 décembre 2020.